

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: [8] (1905)
Heft: 21

Artikel: Les façades fleuries
Autor: Maumené, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-255241>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les Façades fleuries

La parure des fenêtres et des balcons, pour qui on a organisé des concours spéciaux dans maintes villes françaises et étrangères, et à laquelle le premier créé à Paris a donné la plus légitime des consécérations, n'est pas une trouvaille moderne. Dans une de ses consciencieuses et délicates études rétrospectives, M. G. Gibault, l'érudit historiographe horticole, a été précisément amené à en rechercher les lointaines origines.

Les jardins suspendus que la fastueuse Sémiramis fit édifier restent légendaires ; ils n'ont eu depuis que de rares imitateurs, parmi lesquels M. William Roche, qui, en 1808, eut l'idée de faire construire à Limerick, ville d'Irlande, d'autres jardins suspendus s'élevant à une douzaine de mètres au-dessus du sol et constitués par trois terrasses en amphithéâtre.

Dans la Rome impériale, qui possédait des maisons à cinq ou six étages, nous dit M. Gibault, la classe pauvre se plaisait déjà à cultiver diverses fleurs sur le bord des fenêtres.

Les anciens Romains cultivaient encore, dit-on, de cette manière, jusqu'à des légumes. Si le fait est vrai, il est clair que cette culture maraîchère d'un nouveau genre devait être fort restreinte.

Il est probable que dans la Rome antique c'étaient, sans doute, des rosiers, des violettes, des crucifères appartenant aux genres *Cheiranthus*, *Matthiola* et *Hesperis*, des iris, qui ornaient les balcons ; et, peut-être aussi, la fameuse marjolaine, qui, pendant des siècles, a joué un grand rôle dans ce jardinage en miniature. En tous cas, le nombre des espèces ainsi cultivées devait être très limité, car la flore horticole des Romains n'offrait pas un grand choix.

La tradition des fenêtres fleuries se perpétua durant le moyen âge. Les Parisiens frondeurs ont toujours aimé les fleurs, et leur culture sur les fenêtres est chez eux une passion séculaire. Vers le xiv^e siècle, le jardinage sur les fenêtres était assez développé pour attirer l'attention de la police, qui tenta de le prohiber par ses ordonnances.

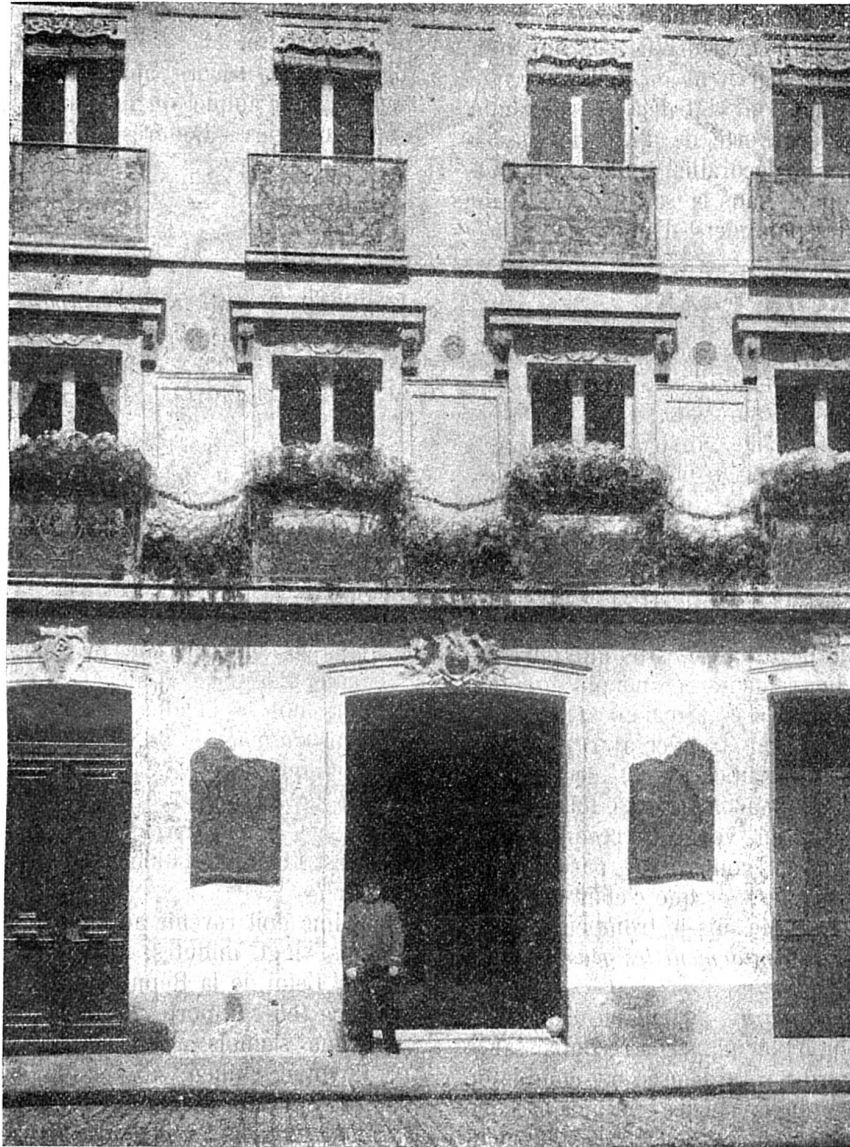
En effet, une ordonnance de 1388 régleme la disposition des pots de fleurs sur les fenêtres, en raison des

inconvenients qu'ils présentent pour les passants. En 1539, une nouvelle ordonnance, assez curieuse, reproduit en partie les injonctions de la précédente : « Pour ce que plusieurs propriétaires et locatifs jettent des eaux par leurs fenestres, esquelles y a jardins, pots d'œillets, romarins, marjolaines et autres choses, dont pourroit advenir inconvenient, et ainsi qu'on ne peut bonnement voir d'où les dites eaux sont jetées ; nous défendons à toutes personnes de quelque estat, qualité ou condition qu'ils soient, de mettre aux fenestres aucuns pots, ni jardinet, sous peine de cent sols parisis d'amende. »

Malgré cela et les édits, les habitants de la cité continuaient et en 1699 s'obstinaient malgré la défense de la police, à

faire pousser des fleurs sur les appuis des fenêtres, les balcons et jusque dans les gouttières.

Un autre traité de police, publié en 1799, se plaint de « cette obstination à entretenir des jardins sur les fenêtres » et constate que ce travers ne date pas précisément de la veille. Ordonnances, condamnations, rien n'y fit, et l'auteur du traité ajoute : « Ceux même du bas peuple, qui n'ont pas d'héritage pour planter, se font des parterres dans des pots et dans des caisses, ne pouvant pas, sans beaucoup de peine et d'inquiétude, s'en passer absolument. »



Type de garniture temporaire pour l'été
Galerie française d'Art décoratif, rue Dieu

L'œillet, le rosier, la violette, la pâquerette, la pensée même, la marjolaine, le basilic, l'herbe chère aux femmes, dit M. de Gubernatis, étaient les plantes préférées. Les pots de marjolaine rendaient certains services aux amoureux, car les dames prenaient le prétexte d'arroser ces plantes pour ouvrir leurs fenêtres, ce qui, dans le langage consacré, s'appelait « réveiller les marjolaines ».

Les jardinet de fenestres s'enrichirent ensuite de rares plantes nouvelles décoratives, à l'époque de la Renaissance; l'ère de l'introduction des belles plantes ornementales étant l'œuvre du XIX^e siècle. C'étaient la pomme de merveille (*Momordica Balsamina*), cucurbitacée grimpante, à fruits assez jolis, introduite par René du Bellay, évêque du Mans; l'œillet d'Inde que l'on voit déjà très répandu peu de temps après la découverte de l'Amérique; des solanées aux fruits curieux ou décoratifs, notamment l'aubergine déjà cultivée en pots dans la seconde moitié du XV^e siècle. « On plante les pommiers d'amours des jar-

dins, mais le plus souvent, dit Fuchs, on les tiens aux fenestres dedans des pots de terre. Le nom de pomme d'amour était plus généralement attribué à la tomate, alors cultivée à titre de simple curiosité, et comme plante rare, sa culture maraichère datant du XVIII^e siècle.

Les apothicaires, qui affectionnaient les plantes à fleurs et à fruits décoratifs, destinaient à leurs fenestres (nous apprend le *Jardinier hollandais*, 1669) plusieurs espèces de cistes et le poivre du Brésil (*Capsicum annuum*) et l'amomum (*Solanum pseudo-capsicum*), qui a été si longtemps populaire chez les artisans, sous le nom d'oranger des savetiers.

Il nous faut encore ajouter que les fenestres fleuries étaient le signe auquel on reconnaissait les demeures des Français réfugiés à Londres après l'Édit de Nantes.

(A suivre.)

Albert MAUMENÉ.
Professeur d'horticulture.

UN GARÇON FRANC

Dans un petit salon bourgeois où sont réunis quelques intimes, une dame et un jeune homme causent à mi-voix :

LA DAME. — Figurez-vous, monsieur, que durant la phase la plus aiguë de ma maladie, un jeune homme qui n'a jamais voulu faire connaître son nom à la concierge, venait chaque matin prendre de mes nouvelles. Intriguée par ces visites quotidiennes, je m'empressai, dès que je fus rétablie, de me faire donner le signalement de ce jeune homme; la concierge m'apprit que c'était un grand brun, la barbe en pointe, portant un lorgnon, et possédant en outre un grain de beauté au-dessus de l'œil gauche. Je cherchai donc à me remémorer une physionomie de connaissance correspondant à ce signalement, mais en vain... Or, ayant le plaisir de me trouver avec vous aujourd'hui dans ce salon, où d'ailleurs j'eus occasion, si j'ai bonne mémoire, de vous rencontrer une fois l'année dernière, j'ai songé aussitôt, en vous apercevant — les détails de votre physionomie concordant parfaitement avec ceux qui m'ont été donnés, — que c'était peut-être vous le mystérieux visiteur... Me suis-je trompée ?

LE JEUNE HOMME, baissant timidement les yeux. — Mon Dieu ! non, madame.

LA DAME, lui prenant la main. — Dans ce cas, monsieur, je ne saurais trop vous témoigner la reconnaissance que j'éprouve à votre égard; cette pensée me comble de joie de penser que je comptais encore un ami presque ignoré, et ma sympathie pour vous s'en trouve augmentée, d'autant plus que vous me connaissiez à peine et que cette obstination à cacher votre nom est d'une modestie que je ne saurais trop admirer !

LE JEUNE HOMME. — Madame, je suis vraiment confus.

LA DAME, lui prenant l'autre main. — Oh ! monsieur, mon cœur se gonfle d'une joie intraduisible en présence d'une telle grandeur d'âme !...

LE JEUNE HOMME, l'interrompant d'un ton résolu !... — Madame, je crois le moment venu de vous rappeler au sentiment réel des choses; les compliments que vous me faites son immérités...

LA DAME, étonnée. — Pourquoi, cher monsieur... Votre modestie serait-elle donc poussée au point qu'un remerciement... ?

LE JEUNE HOMME, l'interrompant de nouveau. — La vérité est que j'étais chargé tous les matins de m'informer de votre état par l'entrepreneur des pompes funèbres chez lequel je suis employé ..

Alphonse CROZIERE.

ECHOS

Les enseignes drôlatiques

La Belgique a la spécialité des enseignes de cabaret drôlatiques.

Un de nos confrères bruxellois vient d'en découvrir une, dans les environs de Bruxelles, qui n'est vraiment pas banale. Elle orne la devanture d'un estaminet où les voyageurs ont la faculté d'aller prendre un rafraichissement dans l'attente de l'heure du train.

Voici ce que le brave cabaretier belge a trouvé : *A la tante du chemin de fer*.

Hymnes nationaux

Quel est l'hymne national qui détient le record de la longueur ?

La palme doit revenir au chinois, dont l'exécution dure au moins vingt minutes, et qui comporte près de 300 mesures. Celui de la République de Saint-Marin, presque aussi long, en comporte 258 et dure seize minutes.

L'hymne siamois a 76 mesures, l'hymne uruguayen, 70; l'hymne chilien, 46; l'hymne grec, 45; l'hymne serbe, 38; la *Marseillaise*, 29; l'hymne américain, *Hail Columbia*, 28; le *Bodje Tsara Krani*, 16, et le *God save the King*, 14 mesures seulement.

Contre les maladies des chevaux

Un certain nombre de chevaux conservent longtemps la fâcheuse habitude de ruer, non seulement quand ils sont montés ou attelés, mais même à l'écurie; on conçoit combien ces animaux deviennent ainsi dangereux pour ceux qui les attendent, les pansent et les soignent.

Un propriétaire corrigea son cheval au bout de quinze jours en attachant le bout d'une corde à la tête du cheval, il fit glisser cette corde dans un anneau adapté à la sangle, de sorte que l'autre bout de corde est venu embrasser les paturons.

Si le cheval rue, il se punit lui-même, car la secousse est reçue par la tête et plus particulièrement par le nez.